ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

D.I.L.A
CN=DILA - SIGNATURE-03,OU=000-2 13000918600011,O=DILA-,C=FR
75015 Paris
2016-04-15 11:11:39

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01.40.58.75.00
Annonces.....01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10

Associations

Associations syndicales de propriétaires

Fondations d'entreprise

Fonds de dotation

Annonce n° 232 - page 19

17 - Charente-Maritime

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Jonzac.
ASSOCIATION POUR UN SERVICE PUBLIC A PROXIMITE DU CITOYEN.
Objet : l'association pour un service public à proximité du citoyen a pour buts de : veiller à l'aménagement harmonieux et équilibré du territoire et de l'urbanisme pour obtenir un service public à proximité du citoyen, favoriser et de participer à la concertation avec les élus pour développer un aménagement harmonieux et équilibré du territoire au bénéfice d'un service public à proximité du citoyen, défendre et de promouvoir auprès des associations d'usagers des transports, des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, des autorités organisatrices des transports, du gestionnaire et des exploitants du réseau, la ligne ferroviaire NANTES-LA-ROCHELLE-BORDEAUX dont ses gares et haltes ferroviaires, ses lignes affluentes dont celle de Blaye, proposer auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, des autorités organisatrices des transports, du gestionnaire et des exploitants du réseau, une gare à Neuvicq de Montguyon sur la ligne TGV, veiller à la protection de l'environnement et des équilibres fondamentaux de la biosphère : espaces naturels, eau, aire, sols, paysages et cadre de vie dans une perspective de développement soutenable ; participer à informer de la lutte contre toutes les formes de pollution et de nuisances en considérant notamment leur impact sur la santé humaine ; promouvoir des itinéraires cyclables continus, sécurisés et confortables, en nombre suffisant et répartis uniformément dans la ville et vers les communes avoisinantes ; participer à informer au respect des réglementations dans le domaine de l'environnement, de l'alimentation, de l'énergie, de la gestion des déchets, de l'urbanisme, de la publicité et du cadre de vie, et oeuvrer à leur amélioration ; informer et sensibiliser les citoyens, consommateurs et usagers dans ces domaines.
Siège social : 17130 Montendre.
Date de la déclaration : 23 mars 2016.